

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2017-120 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

| NOM       | PRENOM    | AFFECTATION | PROMOTION |              |
|-----------|-----------|-------------|-----------|--------------|
|           |           |             | Echelon   | Date d'effet |
| DESLANDES | CATHERINE | CIO CASTRES | 5         | 01/09/2022   |

Part des femmes parmi les promouvables : 100%

Part des femmes parmi les promus : 100%

Fait le 6 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS